



Le 6 mars 2020

Comités techniques du 5 mars 2020

Représentants CGT : Annie DACALOR, Isabelle MARZIN, Gregory ETIENNE, Laurence LEFFONDRE.

2 Comités techniques étaient programmés :

1er/ consacré au réexamen du dossier concernant la suppression d'un poste de Biologiste Vétérinaire et Pharmacien Territorial .

Le dossier soumis était strictement identique à celui qui avait reçu un avis défavorable, à l'unanimité des organisations syndicales lors du C T du 4 février dernier.

Aussi les représentant.es CGT **ont fait la déclaration qui suit, puis ont quitté la salle :**

Nous avons noté que, comme chaque fois, le dossier, présenté pour la seconde fois, est strictement identique à celui exposé au précédent CT.

Le temps dévolu à son réexamen est ¼ h (vote compris)

Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une présentation de pure forme, en totale contradiction avec l'objectif dévolu à cette procédure par les accords de Bercy : à savoir de favoriser le dialogue social.

Siéger dans ces conditions nous paraît inutile et constitue une perte de temps.

Nous allons donc quitter ce Comité technique et ferons de même chaque fois que cette procédure de réexamen sera ainsi détournée, marquant par la même, l'absence totale d'un véritable dialogue social.

2eme /consacré au bilan de l'expérimentation sur la mise en œuvre d'un référentiel de niveaux de service dans les collèges.

Les représentant.es CGT ont fait part de leur satisfaction de voir mentionnée une marge d'adaptation possible du référentiel, en fonction des spécificités des établissements (élément que nous avions demandé)

Mais ils ont souligné en revanche que :

- S'agissant de l'adaptation des fréquences : certaines très spécifiques sont revues à la hausse, mais d'autres plus générales sont revues à la baisse : il s'agit notamment du lavage des interrupteurs des poignées de portes et des rampes d'escaliers.

Or ces éléments sont des vecteurs de propagation des virus et des microbes et ce, en période

tout à fait classique (gastros, gripes,)

De même le nettoyage du matériel informatique 4 à 5 fois par an, nous paraît, pour les mêmes raisons, très insuffisant.

Même avec les adaptations proposées, ce référentiel prévoit donc clairement une diminution du niveau de service au public et engendre des risques pour la santé des agent.es, des élèves, du personnel de l'éducation nationale.

Nous avons regretté que le questionnaire lui même nous soit remis sur table, mais que fort heureusement nous en avons eu connaissance par les agents eux mêmes. Ces derniers nous ont fait de nombreux retours sur cette opération. Il en ressort que l'adaptation du référentiel proposé , ne prend pas en considération les observations des agent.es.

L'expérimentation leur a, en effet, permis de constater que le protocole entraînait :

- des dégradations mobiliers et bâtiments plus sales , remarqué y compris par les élèves
- un travail plus dur y compris lors des permanences,
- un référentiel pas adapté à tous les collègues
- une non prise en compte du fait que certains établissements reçoivent du public de l'extérieur (école de musique.....)
- tel quel, la production de risques sanitaires, d'un accroissement des TMS, de problèmes respiratoires etc...
- en appliquant le référentiel le nombre de balayages et de nettoyages était insuffisant .
- un niveau de nettoyages faible (fréquence de balayage et nettoyage insuffisant).
- => pour rattraper le niveau de propreté nécessaire il a fallu, par exemple une semaine avant le brevet au lieu d'une journée précédemment.
- Ils ont également souligné qu'il y avait beaucoup d'oublis

Un certain nombre d'observations des agent.es ne sont pas prises en compte dans le bilan :

- Nécessité d'un balayage quotidien (hall, circulations sanitaires infirmerie , salles de permanences mais aussi salles d'enseignement général vestiaire agents, salle des agent.es, salle des profs, vie scolaire, cours et préaux (oubliés)
- nécessité d'un lavage des sols quotidien dans les sanitaires, mais aussi le Hall et les vestiaires agent .es, d'un lavage 2 fois /semaine (et non 1) dans la salle des profs, la salle des agent.es, et une fois par semaine dans les salles de permanence, les salles de réunion, (adaptable en fonction de la saison et de la nature du revêtement sol dur et le flotex, ce qui n'est pas prévu par le protocole)
- nécessité d'un lavage tables chaises et bureaux des salles d'enseignement général et de permanence 1 fois par jour
- nettoyage des ordinateurs (clavier + écran) 1 fois par semaine
- en infirmerie impossible de changer les draps à chaque utilisation (pas assez de draps) => nécessité de trouver une autre solution

- le nettoyage et désinfection des sanitaires élevés est nécessaire 3 fois par jour et non 1.
- le nettoyage des vitreries des portes vitrées prévu est très insuffisant, nécessité qu'il soit hebdomadaire.

Si le référentiel actuel est appliqué, il conduira à une dégradation des locaux et du mobilier, qui entraînera pour les agent.e.s, **une perte de sens au travail et une augmentation de la pénibilité**. (Pour une journée, environ 210 élèves dans une salle de classe. Imaginez l'état et la propagation des virus.) !!!!!

- De plus nous avons rappelé notre demande d'avoir communication des réponses des agent.es au questionnaire initial. Nous avons obtenu l'accord du Président du CT (cf pv du CT du 13 novembre 2018), sans suite.
- **Nous avons, plusieurs fois, souhaité connaître si cette baisse se traduira par une diminution du nombre d'agent.es, pour finalement recevoir une réponse de « normand » de la part du président du CT :**
« la question des effectifs n'est pas la question centrale et l'objectif de ce référentiel, mais cela n'empêchera pas des adaptations au cas par cas des effectifs dans les collèges ».

Le vote était requis sur l'adaptation du référentiel et sur son déploiement.

VOTES

Collège représentants du personnel : 8 contre (CGT,FO,Sud) / 2 abstentions (CFDT)
Collège employeur : 2 pour / 1 abstention